



Réorganisations

29 avril 2021

COMITE DE SUIVI MODERNISATION DES FONCTIONS SUPPORT

Après avoir présenté aux syndicats la première version du projet de création des SIR mi-mars en CT DGAC ([lire compte-rendu FO du 19 mars](#)), l'administration a présenté une seconde version du projet, apportant des précisions à de nombreuses questions. Mais toujours trop peu d'espaces de dialogue, et un **calendrier trop rapide de mise en œuvre**. Faute de temps pour traiter tous les sujets aujourd'hui (les diapos n'ont été vues que jusqu'à la 16), une prochaine réunion sera rapidement programmée pour étudier les détails techniques sur les différents chantiers **RH, Finances, Logistique et Informatique de Gestion**. Vous trouverez ci-joint la présentation en séance et le projet de la note mobilité.

Le projet a confirmé :

- la création de **8 Secrétariats Inter Régionaux** : Brest, Bordeaux, Toulouse, Aix, Lyon, Strasbourg, Paris et Athis-Mons.
- la création de 4 pôles achats nationaux : DSNA, informatique, achats courants, immobilier.
- la création d'un pôle formations transverses à Toulouse.

Le regroupement des fonctions support par services actuels est présenté en diapo 9 dans le PowerPoint ci-joint. L'ENAC et le BEA ne sont concernés, comme l'outremer (pour l'instant...).

**FO déplore le seul objectif de baisse d'ETP : -204 sur l'exercice 2019-2024 !
Principalement sur les corps administratifs et ouvriers qui, comme d'habitude, servent de variable d'ajustement à la DGAC, encore et toujours !**

FO a insisté sur le calendrier imposé qui est trop contraint pour appréhender sereinement cette réforme à l'aide d'un dialogue social à la hauteur des enjeux. La DGAC espère mettre en œuvre cette réforme au 1^{re} janvier 2022... totalement irréalisable si on veut éviter la casse des fonctions support !

L'ensemble des personnels des 4 fonctions supports de toutes les directions métiers ont vocation à rejoindre un SIR ou des Pôles achats. Seuls les postes d'encadrement feront l'objet d'AVE. Les agents bénéficieront de deux entretiens avec le préfigurateur local : le premier sur les futures missions proposées et l'autre pour validation de la nouvelle fiche de poste. Un accompagnement individuel par les CMC est également possible.

FO a demandé, comme lors de la fermeture des délégations DSAC il y a quelques années, un comité de suivi pour suivre les situations individuelles au niveau national.



TURBULENCES A LA DGAC



Le calendrier affiché prévoit des organisations locales à présenter avant l'été au niveau national, pour des présentations en Comités Techniques (DGAC et dans tous les services DSAC-IR ou SNA par exemple) en juillet. **C'est donc la fin des services administratifs DSNA et départements GR DSAC qui seront actés dans quelques semaines ! En cas de vote unanime contre en CT, la DGAC aura le choix entre un projet plus abouti et le passage en force en second CT Et à ce jour, FO ne voit dans cette réforme que l'économie budgétaire et la baisse d'ETP dans le projet de la DGAC. Rien sur l'opérationnel et les missions de terrain donc, rien sur le concret de la vie des services.**

Nous l'avons répété plusieurs fois : faire aussi bien avec moins de moyens sera mission impossible !

En page 12, le calendrier prévoit : entretien avec les agents et organisation des services sur juillet et août (en pleine période de congés d'été !), ouvertures des postes d'encadrement internes aux SIR et aux pôles sur septembre, « réglages des détails » sur novembre et décembre pour une mise en œuvre à partir de janvier ! On ne peut pas faire plus rapide...

Trop peu de dialogue, une précipitation dans les dates de mises en œuvre : les fonctions support, qui ont déjà beaucoup donné dans les périodes de confinement, vont à coup sûr subir une réforme bien trop rapide pour être efficace ! La baisse des ETP sera bien imposée rapidement sur ces fonctions. Mais à quel prix !

Un dialogue social sera également mis en place entre les services locaux et les organisations syndicales représentatives dans quel temps : il sera peut-être tard, certains chefs de service ont déjà annoncé la constitution des équipes et le nouveau périmètre !

Note sur la mobilité des SIR et des pôles

La note ci-jointe précise les règles de la mobilité qui concerneront la création des SIR et des pôles nationaux, et notamment la règle de repositionnement. **Les agents auront 3 options possibles** : accepter une mutation géographique, effectuer un changement de filière sur leur site actuel, ou exercer leurs missions à distance. La gestion des postes d'encadrement est également précisée pour les postes administratifs, et les fonctions de chefs d'équipe pour les Ouvriers d'Etat.

Concernant les missions impactées, FO estime qu'avec les outils actuels, le travail à distance peut plus facilement être mis en place sur les fonctions RH et Finances (processus mieux formalisés avec SIF et SIRh, mais il y a aura des adaptations à prévoir) mais ça sera plus difficile pour les domaines Logistique et Informatique dont les activités nécessitent des interventions physiques nombreuses dans les services, au plus près des utilisateurs, des infrastructures, des bâtiments, etc.

FO a posé la question du refus de signature de la fin de poste par l'agent : L'administration est sereine et compte sur les chefs SIR pour accompagner les agents locaux vers cette réorganisation, nous ne sommes pas si optimistes.

Vos représentants SNPACM-FO :

Dominique THOMAS / Franck DUPONT (Bureau National)

